



Département de la sécurité, des institutions et du sport

Service de la sécurité civile et militaire

Office cantonal du feu

Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport

Dienststelle für zivile Sicherheit und Militär

Kantonales Amt für Feuerwesen

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## Checklist pour l'autocontrôle des maisons individuelles

### 1 – Documents et conformité (obligatoire)

Le permis de construire ou l'autorisation contient-il des mesures de protection incendie que vous avez mises en œuvre ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si une Assurance Qualité en protection incendie était exigée pour la construction ou la transformation, avez-vous désigné la personne responsable et suivi les prescriptions ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

### 2 – Installations thermiques et conduits (obligatoire)

Les installations thermiques (chaudière, poêle, cheminée) sont-elles entretenues selon les prescriptions cantonales et la notice du fabricant ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Les conduits de fumée ont-ils été ramonés et contrôlés selon la fréquence exigée par l'ordonnance cantonale ou la décision d'exploitation ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

### 3 – Équipement imposé par l'autorité (obligatoire)

La décision de l'autorité impose-t-elle un équipement spécifique (extincteur, compartimentage, etc.) et cet équipement est-il présent et conforme ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
---	---

### 4 – DéTECTEURS ET ALARMES (pas obligatoire, mais fortement recommandé)

Y a-t-il au moins un détecteur de fumée par étage et un détecteur près des chambres ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Les détecteurs sont-ils testés régulièrement et les piles remplacées au besoin ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si vous avez des installations thermiques, disposez-vous d'un détecteur de monoxyde de carbone ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

### 5 – Extincteurs et matériel de première intervention (pas obligatoire, mais fortement recommandé)

Un extincteur portatif est-il accessible et en état de fonctionnement au rez-de-chaussée ou près de la cuisine ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Disposez-vous d'une couverture anti-feu pour la cuisine ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

### 6 – Voies d'évacuation et portes coupe-feu (obligatoire)

Les issues, couloirs et escaliers sont-ils dégagés et libres d'obstacles en permanence ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si des portes coupe-feu ont été exigées par le permis de construire, ferment-elles correctement et ne sont-elles pas bloquées ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

### 7 – Entretien, information et plan d'urgence (obligatoire)

Les entretiens obligatoires (chaudière, ramonage, contrôles) disposent-ils d'attestations conservées avec les documents de la maison ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous un plan d'évacuation écrit et affiché si cela a été exigé par l'autorité ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

### Que faire si vous répondez Non à un point obligatoire

- Contactez l'autorité communale compétente pour clarifier l'obligation et planifier les travaux si nécessaire.
- Conservez toutes les attestations d'entretien et les documents liés au permis dans un dossier accessible.

Lieu et date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_